

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **MECAPRO SA**, ch. de l’Isletta, 1305 Penthalaz
2.

Délai pour contester l’état de collocation:
11.02.2011 jusqu’au 03.03.2011
3.

Remarques: L’état de collocation fait l’objet d’un nouveau dépôt concernant l’admission d’une production préalablement suspendue en 3^{ème} classe. Les actions en modification doivent être déposées dans un délai échéant le 3 mars 2011. A défaut, l’état de collocation sera exécutoire.

Office des faillites de l’arrondissement de
la Broye et du Nord vaudois
1400 Yverdon-les-Bains

00592337